



*Mission d'évaluation de la loi n° 2005-370
du 22 avril 2005 relative aux droits
des malades et à la fin de vie*

PARIS, le 9 avril 2008

Le rapporteur

11 AVR. 2008

Monsieur le Président,

Le Premier ministre et la Conférence des Présidents de l'Assemblée nationale m'ont confié une mission d'évaluation de la loi n°2005-370 du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie. Sont également associés à ces travaux MM. Gaëtan Gorce, Michel Vaxès et Olivier Jardé.

Trois ans après la promulgation de la loi, l'objectif de la mission est d'en évaluer les conditions d'application et les éventuelles insuffisances. Aussi à la différence de la méthode ayant prévalu en 2003 et 2004, la mission a choisi de privilégier l'audition d'acteurs de terrain, qu'il s'agisse de professionnels de santé, de familles et d'accompagnants.

Toutefois, de par l'importance que revêt cette législation au regard de ses enjeux éthiques, religieux, philosophiques, sanitaires et sociaux, nous ne saurions mener cette réflexion sans vous solliciter à nouveau sur ce sujet difficile.

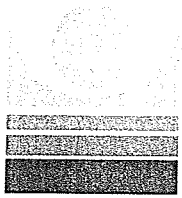
À cet effet, nous serions très honorés si vous acceptiez de nous faire parvenir une contribution écrite présentant votre analyse de la loi et de son application. Cet avis, qui ne manquera pas d'enrichir nos propositions, figurera dans le rapport de la mission, appelé à être publié à l'automne.

En 2003, nous avons entendu avec beaucoup de profit monsieur le Professeur Olivier Abel.

En vous remerciant pour votre concours, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.


Jean LEONETTI

Monsieur le Pasteur Claude BATY
Président de la Fédération protestante de France
47 rue de Clichy
75009 PARIS



FÉDÉRATION
PROTESTANTE
DE FRANCE

Paris, le 6 novembre 2008

Le Président :
Claude Baty, Pasteur

mariechristine.peri@federationprotestante.org
tel.: 01 44 53 47 02

Monsieur Jean Léonetti
Rapporteur de la Mission d'évaluation de la loi
n°2005-370 du 22 avril 2005 relative aux droits
des malades et à la fin de vie
Assemblée Nationale
126 rue de l'Université
75355 Paris cedex 07 SP

Monsieur le Rapporteur,

Suite à votre courrier du 9 avril dernier, je vous adresse ci-joint une contribution écrite fruit d'un travail commun présentant notre analyse de la loi du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie.

Ont participé à cette contribution les aumôniers protestants de la commission nationale de l'aumônerie des Etablissements sanitaires et médico-sociaux, et en particulier Soeur Marie-Pierre (diaconesse de Reuilly qui prépare sa thèse de doctorat d'éthique sur cette loi), ainsi que des médecins protestants en soins palliatifs, des soignants, des accompagnateurs bénévoles et des équipes d'aumônerie. L'évaluation s'est faite autour de la réflexion éthique mais aussi à partir de la réalité quotidienne des problématiques concrètes de terrain.

Nous serons naturellement très intéressés de recevoir les conclusions de la Mission d'évaluation lorsqu'elles paraîtront, et nous vous en remercions par avance.

Je vous prie de croire, Monsieur le Rapporteur, en l'assurance de mes sentiments très distingués.

Pasteur Claude Baty

P.J. : 1